

perpétuait dans la loi, elle contribue définitivement à l'érosion fondamentale de nos droits de députés dans le cadre de notre régime parlementaire. A la page 7 de son livre, M. Keaton dit que le Parlement a tendance à devenir tout simplement le censeur des actes de l'exécutif.

On a prétendu qu'il n'y avait pas lieu de circonscrire ni de limiter les pouvoirs exceptionnels prévus dans la mesure car, les crédits du ministre devant être soumis à la Chambre chaque année, les honorables députés auront ainsi l'occasion de formuler les critiques nécessaires pour contenir dans des limites raisonnables l'application de ces pouvoirs exceptionnels. Pour en revenir à la déclaration de M. Keaton, cette façon de procéder ne laisse au Parlement qu'un rôle de censeur et non plus celui d'une force créatrice au service de la législation. Nous ne ferions que censurer les décisions prises par le ministre au titre de ces pouvoirs exceptionnels, s'il lui arrivait de les utiliser. Ils sont certes prévus dans la mesure.

M. Keaton ajoute que diverses tendances se manifestent dans notre régime parlementaire. D'après lui, les méthodes démocratiques suivraient la voie de Moscou, même dans des Parlements comme le nôtre et celui du Royaume-Uni; telle est son expression. Il apporte trois arguments à l'appui de ce point de vue. D'abord, le chemin qui mène à Moscou se distingue par l'État à parti unique. Et qui niera que notre pays se rapproche dangereusement de cet ordre de choses? Dernièrement encore, le ministre de la Justice (M. Garson) qui devrait être bien au fait de la situation déplorait les malheureuses circonstances qui veulent que nous ayons une opposition divisée contre elle-même et rendue ainsi presque impuissante à jouer un rôle efficace dans les délibérations de la Chambre. L'État à parti unique fait partie de la tendance qui s'affirme.

M. Keaton signale ensuite que le chemin qui mène à l'autocratie exige que nous ayons un exécutif tout-puissant qui peut usurper et presque s'arroger des pouvoirs illimités par suite de la situation relativement affaiblie de l'opposition. Troisièmement, il signale que la tendance à l'autocratie et la suppression du Parlement est marquée par un acheminement vers l'économie dirigée, surtout vers une économie où prédominent les monopoles d'État.

J'estime que la Chambre s'achemine vers ces trois buts, et la seule chose qui ralentit cet acheminement est la présence d'une opposition qui a empêché l'exécutif d'assumer à la Chambre des pouvoirs absolus. J'affirme que la question est d'une profonde importance. En effet, perpétuer en temps de paix

les pouvoirs exercés pour la première fois en temps de guerre, c'est incontestablement favoriser cette tendance indésirable qu'on a appelé la disparition du parlement.

Il n'y a pas très longtemps j'ai écouté un débat à l'émission *Citizen's Forum*, où il était justement question de cela. *Citizen's Forum* est une émission organisée par Radio-Canada afin de sonder l'opinion publique sur diverses questions. Au cours de la discussion, quelqu'un a parlé du Parlement,—sérieusement ou pas, je l'ignore,—dans des termes que je vais rapporter dans un instant. Cette émission réunit un groupe de personnes sérieuses et les débats y atteignent un niveau élevé. C'est donc une chose assez tragique d'entendre définir le Parlement en ces termes.

Le Parlement est composé d'individus esclaves des influences des coulisses, inexperts, sévèrement caporalisés, terriblement surmenés, intellectuellement épuisés, qui font mine d'adopter des lois sous l'œil méprisant d'un public qui ne sait que trop que la véritable puissance est extérieure au régime parlementaire.

La personne qui s'exprimait ainsi soulignait le recours de plus en plus fréquent aux décrets du conseil et à la délégation des pouvoirs législatifs qui font que, ainsi que le dit Keaton, le centre de gravité gouvernemental glisse sans cesse de la Chambre vers les bureaux des grands ministères de l'État.

Je le répète, monsieur l'Orateur, toutes ces questions sont touchées par la mesure que nous discutons ce soir. J'ai dit que des pouvoirs exceptionnels sont nécessaires en temps de guerre, mais je soutiens aussi ardemment qu'aussitôt que le pays n'est plus menacé par la guerre, nous devons nous efforcer de retirer ces pouvoirs aussi rapidement que possible, si nous voulons préserver notre régime parlementaire de gouvernement libre et démocratique.

Le pouvoir a été concentré dans le cabinet durant la guerre. Voici une citation tirée d'une publication du gouvernement qui m'est arrivée l'autre jour. C'est un sujet proposé aux chefs de groupe de discussion en rapport avec le numéro 11, volume 8 des Actualités. La première question posée dans cette brochure est la suivante:

Le régime démocratique du gouvernement est-il efficace en temps de crise?

Voici la réponse que propose la brochure:

Les méthodes parlementaires, qui s'accompagnent d'une discussion de tous les aspects de la question, ne constituent pas toujours la façon la plus rapide d'en arriver à une décision et de passer à l'action. En temps de crise, il faut quelquefois prendre des décisions et passer à l'action sur l'heure. Les Parlements ont par conséquent adopté la méthode de déléguer plus de pouvoirs aux cabinets en temps de crise. Ainsi, les cabinets aussi bien du Canada que du Royaume-Uni possédaient, durant la seconde Grande Guerre, des pouvoirs qu'ils pouvaient exercer plus directement qu'ils ne le peuvent mainte-